

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA FNADE FAIT UNE PROPOSITION POUR ACCELERER DURABLEMENT LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DU RECYCLAGE ET DE LA VALORISATION DES DECHETS EN FRANCE

Une opportunité pour dynamiser l'économie circulaire et créer des emplois

Paris, le 10 septembre 2013

Dans le contexte de la Conférence Environnementale qui se déroulera les 20 et 21 septembre prochains, la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement) qui regroupe 60 000 salariés du secteur de la valorisation des déchets avec un niveau d'activité de 13,4 milliards d'euros, formule une proposition concrète et transformante pour donner une impulsion déterminante au développement de l'économie circulaire en France en créant les conditions d'un marché national durable du recyclage et de la valorisation des déchets.

Le secteur des déchets a un rôle moteur et central à jouer dans la logique d'économie circulaire au travers de sa production de Matière et d'Énergie et de son ancrage local et territorial. L'amélioration des performances de la France dans ce domaine, insuffisamment reconnues, offre un réel potentiel de création d'emplois non délocalisables en contribuant à la ré-industrialisation des territoires.

Les entreprises de la FNADE proposent à partir de mesures simples et concrètes de mettre en place, avec le soutien des pouvoirs publics, les nouveaux outils de recyclage et de valorisation organique nécessaires. Elles proposent aussi de valoriser toute l'énergie disponible, notamment thermique, issue des installations de traitement de déchets existantes, et de rendre ainsi accessible une énergie compétitive pour les collectivités locales et les entreprises. Ces développements permettraient à la France d'être au rendez-vous de l'Europe du recyclage et de la valorisation des déchets et de s'assurer de l'atteinte des objectifs de la loi portant Engagement National pour l'Environnement. La proposition permet de maintenir un coût de gestion des déchets compétitif, de générer **20 000 emplois** et d'améliorer la balance commerciale d'un **demi-milliard d'euros**.

Pour des résultats rapides, à **3 ans**, la FNADE propose trois mesures déterminantes :

- **Orientation volontariste de 4,5 millions de tonnes de déchets vers l'industrie du recyclage en limitant réglementairement de 25% en 3 ans, les capacités annuelles de déchets traités en centres de stockage ;**
- **Aide à la création de l'infrastructure industrielle proportionnelle aux emplois pérennes créés : construction de 60 centres de recyclage et de valorisation organique représentant un investissement de 1,2 milliard d'euros réalisé par les professionnels ;**
- **Aide à l'industrialisation autour des unités de traitement de déchets existantes pour inciter les entreprises à utiliser les capacités thermiques non utilisées.**

Cette proposition s'entend dans un cadre fiscal nécessairement stable supposant le maintien de la TGAP à son niveau actuel, afin d'encourager les investissements de long terme par les industriels et les collectivités.

Pour être durable, l'élargissement de l'offre de matières première secondaires et d'énergie verte doit aussi s'accompagner de mesures d'incitation à la demande et associer les acteurs engagés dans ces domaines tels que les metteurs sur le marché, leurs éco-organismes dans les secteurs couverts par la Responsabilité Elargie du Producteur, les professionnels de la matière et de la valorisation des déchets.

La France prendrait ainsi une position de premier plan en matière environnementale en créant de la croissance et des emplois liés au développement d'un nouveau métier qui fera des déchets des particuliers ou des industriels, les ressources de demain.

Pour Michel Valache, Président de la FNADE : « *La conférence environnementale est l'opportunité pour la France de prendre des engagements pour développer son économie circulaire, en se dotant d'une vision forte, nécessaire au développement du recyclage et de la valorisation en France. Les entreprises de la FNADE, résolument engagées dans cette transition écologique, proposent un ensemble de mesures efficaces pour leur permettre d'investir et de créer des emplois, et lever les freins actuels de ce développement. Elles sont pleinement mobilisées pour engager une réelle transformation de notre économie* ».

A propos de la FNADE :

« La complémentarité des filières pour le recyclage et la valorisation des déchets »

La FNADE est l'organisation professionnelle représentative des métiers de la dépollution et de l'environnement. Membre de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD), la FNADE représente, au travers de ses 9 syndicats, 283 entreprises privées, 60 810 salariés en France et plus de 130 000 dans le monde, plus de 13,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 1 052 sites de traitement, 53 millions de tonnes collectées, 66 millions de tonnes traitées dont 40 millions de tonnes valorisées. Elle regroupe les prestataires de service, les constructeurs et les fabricants de matériels qui exercent dans les domaines d'activité suivants :

- *La gestion des déchets ménagers et industriels, dangereux et non dangereux : collecte, traitement, tri/transfert, recyclage, valorisation énergétique ou biologique.*
- *La conception, réalisation et exploitation de sites, déchèteries, unités de traitement, de recyclage et de valorisation énergétique ou biologique : sites de transfert, usines d'incinération, centre de tri, plateformes de compostage, centres de stockage,*
- *La construction et la fabrication des équipements et matériels*
- *La dépollution de sols,*
- *Le nettoyage de voiries et infrastructures urbaines,*
- *Le conseil, l'assistance à maîtrise d'œuvre et l'ingénierie dans les activités de collecte, de traitement et de valorisation des déchets*

Contact :

M. Vincent LE BLAN
FNADE
33 rue de Naples – 75008 PARIS
Tél. : 01 53 04 32 90 – Fax : 01 53 04 32 99 – Mail : fnade@fnade.com
Site Internet : www.fnade.com